

Projet de création d'une chaufferie biomasse à Haubourdin sur le site Lever

Atelier 2 : l'insertion paysagère et environnementale de la chaufferie

6 octobre 2026



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE



LIEU

Maison bleue,
Rue Florimond Crépin

DURÉE DE LA RENCONTRE

2h - de 18h30 à 20h30

PARTICIPANTS

16 participant.e.s

INTERVENANTS

Ville d'Haubourdin

Pierre Béharelle, Maire d'Haubourdin (*mot d'accueil*)

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Ghislain Ferran, Directeur transition énergie climat

Claire Le Strat, Cheffe de projet réseau de chaleur

ilénergie

Thomas Delabuxiere, Responsable de Contrat ilénergie

François Dardenne, Responsable Grands Travaux, ilénergie

Baptiste Tabary, Ingénieur travaux

Anaïs Besnard, Responsable qualité de service et RSE

1/ INTRODUCTION

L'animatrice introduit cette ultime rencontre de la concertation préalable, dédiée à l'insertion environnementale et paysagère de la chaufferie. Elle présente le déroulé de la soirée, les différents intervenants ainsi que les règles de participation destinées à favoriser la qualité des échanges avec le public.

Pierre Béharelle, maire d'Haubourdin, accueille les participant.e.s. Il rappelle à nouveau l'importance de participer à la démarche de concertation et espère que la rencontre permettra à chacun et chacune de contribuer sur le projet.

Thomas Delabuxière, responsable de contrat ilénergie, remercie à nouveau la Ville pour son accueil, les représentants de la Métropole Européenne pour leur présence et les participants et participantes pour leur implication dans la démarche de concertation. Il rappelle à cette occasion que la concertation préalable est une démarche volontaire qu'ilénergie a souhaité engager en amont de la demande d'autorisation environnementale et de l'enquête publique qui devrait se tenir en 2027.

2/ PRÉSENTATION DU PROJET

a. Bref rappel du fonctionnement du réseau de chaleur et ses objectifs

Thomas Delabuxière poursuit et rappelle les grands principes d'un réseau de chaleur. Il indique que déployé à l'échelle de plusieurs communes, le réseau de chaleur permet de mutualiser les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de nombreux bâtiments raccordés. La chaleur est produite à partir d'une ou plusieurs centrales de production, mobilisant prioritairement des énergies de récupération et des énergies renouvelables comme le bois-énergie pour le projet de chaufferie à Haubourdin. L'énergie est ensuite acheminée vers les bâtiments par un réseau de distribution en circuit fermé.

Il précise qu'ilénergie s'appuie sur le réseau de chaleur existant, anciennement appelé «Résonor», avec l'ambition de tripler la capacité de l'infrastructure énergétique d'ici 2032 afin de desservir davantage d'habitants de la MEL. Il vise également à diviser par deux la part du gaz dans les consommations énergétiques des secteurs résidentiels et tertiaires, tout en limitant l'exposition à la volatilité des prix de l'énergie. À terme, le gaz ne représenterait plus que 5 % du mix énergétique du nouveau réseau.

Les raisons ayant conduit au choix du site sont également rappelées. Identifiée par la Métropole Européenne de Lille pour accueillir le site de production, cette friche industrielle présente plusieurs atouts. Thomas Delabuxière rappelle notamment que sa proximité avec la Deûle permet un approvisionnement fluvial limitant les impacts logistiques, tandis que sa superficie offre la possibilité d'accueillir différents usages. Il évoque notamment l'éventualité d'un aménagement de parc urbain qui sera au cœur des échanges de cet atelier. Enfin, l'implantation à Haubourdin permet de raccorder un certain nombre d'équipements et de logements collectifs situés sur la commune.

Enfin, les principales étapes du fonctionnement de la chaufferie sont brièvement rappelées. Thomas Delabuxière rappelle que le bois sera préparé en amont sur une plateforme, avant d'être acheminé vers le site. La biomasse sera ensuite déchargée, stockée puis dirigée vers les chaudières pour être transformée en chaleur et distribuée via le réseau. Il précise que des technologies récentes permettront d'en optimiser la valorisation énergétique et que les sous-produits issus de la combustion seront ensuite valorisés.

b. Présentation de l'insertion paysagère et architecturale

Aménagement global

Baptiste Tabary, ingénieur travaux ilénergie, poursuit avec une présentation de l'aménagement global du site, situé entre la Deûle, la Tortue, la voie ferrée et la rue du Château. Il détaille ensuite les différentes unités qui composeront la chaufferie. Il les présente dans l'ordre selon lequel la biomasse sera traitée, depuis son arrivée jusqu'à sa transformation en chaleur :

- Une unité de déchargement sera aménagée en bordure de quai et équipée d'une grue mobile permettant d'alimenter une à deux trémies.
- Une autre unité de déchargement par camion est également prévue à proximité. Il précise que la livraison du bois se fera exclusivement par péniche mais qu'une station de déchargement par camion est tout de même prévue en cas de situation exceptionnelle empêchant l'arrivée des péniches.
- Une zone de criblage, déferraillage qui servira à éliminer, par sécurité, tout résidu éventuel de matière ferreuse ou autres matières incompatibles avec la biomasse encore présente dans le bois malgré le criblage déjà opéré sur la plateforme de préparation en amont.
- Une zone de stockage de 7500 m3 correspondant à 3 jours de fonctionnement à pleine puissance pour s'affranchir des livraisons le week-end.
- Un système de convoyeur acheminera la biomasse en fonction des besoins des chaudières.
- Une unité technique composée de pompes, de machines de pression ou autres équipements permettra de distribuer la chaleur produite sur le réseau de chaleur.
- Des locaux de vie à destination des techniciens de la chaufferie seront également prévus.

Principes architecturaux

Baptiste Tabary présente ensuite les principes architecturaux du projet par la diffusion de rendus visuels envisagés. Il indique que l'ambition du projet est de favoriser une symbiose entre nature et ville. Il explique que l'aménagement prévoit notamment la création de merlons, des buttes de terre végétalisées et arborées, destinées à masquer les installations situées au sol et à limiter leur visibilité depuis les abords du site. Ces merlons seront constitués à partir des terres issues des terrassements, sans apport extérieur.

Il précise qu'une attention particulière sera également portée au traitement architectural des bâtiments. Des éléments en bois seront intégrés aux façades afin de créer des jeux d'ombre et de relief, tout en faisant écho au combustible utilisé par la chaufferie.

Les équipements techniques feront également l'objet d'un traitement paysager spécifique. Les poteaux de soutien des convoyeurs, nécessaires à l'acheminement du bois vers le silo, devraient être habillés de caillebotis/ grillages accueillant des plantes grimpantes afin de mieux s'intégrer dans le paysage

Le bâtiment de stockage devrait, lui, être revêtu d'un bardage travaillé en quatre volets, avec des effets de décalage destinés à créer du relief et des jeux d'ombre. Plusieurs teintes sont encore à l'étude. Les convoyeurs pourraient quant à eux recevoir un revêtement légèrement réfléchissant, produisant un effet miroir.

Enfin, les abords du site feront l'objet de plantations. Les clôtures intégreront également des passages permettant la circulation de la petite faune.

Intégration des enjeux environnementaux

Anaïs Besnard, responsable qualité de service et RSE ilénergie poursuit la présentation en abordant la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans l'aménagement du site. Elle rappelle que plusieurs enjeux environnementaux ont été identifiés et font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet.

Le premier enjeu concerne la préservation de la biodiversité, avec notamment la nécessité de maintenir la faune et la flore présentes sur le site, de favoriser sa désimperméabilisation et de gérer les espèces exotiques envahissantes. Une étude faune-flore a ainsi été réalisée sur une année complète, afin de couvrir les quatre saisons et d'identifier les espèces présentes sur le site.

Le deuxième enjeu porte sur la gestion des cours d'eau, le site étant situé entre la Deûle et la Tortue. Du côté de la Deûle, un reprofilage des berges est prévu pour permettre la création d'un quai. Un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours. Concernant la Tortue, un projet de renaturation est envisagé dans le cadre du Plan de restauration des cours d'eau porté par la MEL.

Enfin, la gestion des sols pollués constitue un troisième enjeu. Des études sont en cours et un plan de gestion des terres devra être élaboré afin de définir les modalités de traitement adaptées, en veillant à limiter les impacts sur la biodiversité, les riverains et l'exploitation du site.

Focus sur le label biodiverscity

Anaïs Besnard présente ensuite la démarche de labellisation Biodiversity qu'ilénergie a souhaité engager dès sa réponse à l'appel d'offres, afin d'aller plus loin dans la prise en compte de la biodiversité et dans l'aménagement paysager du site. Cette labellisation vise à intégrer au mieux la biodiversité dans les projets de construction et d'aménagement, autour de quatre axes.

Le premier axe concerne l'engagement du maître d'ouvrage tout au long du projet. Durant la phase de chantier, un référent sera chargé de veiller à la bonne application de mesures environnementales auprès des entreprises intervenant sur le site. Son rôle pourra par exemple porter sur le tri des déchets et la gestion des consommations d'eau et d'électricité de la base vie. Lors de la mise en exploitation de la chaufferie, un référent biodiversité prendra le relais afin d'assurer la continuité de cette démarche.

Le deuxième axe porte sur les moyens mis en œuvre pour favoriser la biodiversité. Il se traduira notamment par des choix architecturaux adaptés, comme la limitation des surfaces vitrées afin de réduire les risques de collision pour les oiseaux.

Le troisième axe concerne l'évaluation des bénéfices écologiques du projet. Il reposera notamment sur la mise en place d'aménagements favorables à la faune, tels que la création de passages dans les clôtures pour faciliter la circulation de la petite faune sur le site.

Le quatrième axe porte sur les bénéfices du projet pour les usagers. Bien que la chaufferie soit une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), dont l'accès est réglementé, le projet prévoit de permettre au public de découvrir le site à travers des visites encadrées. Un parcours pédagogique sera ainsi aménagé pour faire découvrir le fonctionnement de la chaufferie et favoriser les échanges avec les personnes qui y travaillent.

Temps d'échanges intermédiaire

À l'issue de cette présentation, un participant formule plusieurs questions et remarques.

Il s'interroge tout d'abord sur le nombre de cheminées prévues sur le site et sur les conditions de fréquentation du futur parc urbain, notamment au regard de la pollution des sols. Il souhaite savoir si les habitants pourront s'y rendre avec leurs enfants et y pique-niquer sans risque.

Il exprime également des inquiétudes concernant les nuisances sonores et visuelles liées au fonctionnement de la chaufferie, notamment le bruit généré par la grue de déchargement du bois et la présence des cheminées. Il demande si le niveau sonore de la grue, en décibels, est connu. Il fait référence aux nuisances sonores liées aux déchargements de l'usine Cargill, malgré l'existence d'un arrêté préfectoral.

Plus largement, il questionne l'intérêt de créer un parc à proximité d'une installation industrielle et les nuisances auxquelles ses usagers pourraient être exposés. Il estime que la commune accueille déjà suffisamment d'usines. Il regrette un manque d'ambition du projet, alors que d'autres équipements, notamment une piscine, font défaut. Il indique qu'il préférerait ne pas avoir de nouvelle usine, quitte à renoncer au parc.

Enfin, il souhaite connaître le coût de l'aménagement du parc et sa part dans le coût total du projet.

Réponses apportées :

Les intervenants confirment que le site comportera bien trois cheminées et que le nombre de cheminées n'entraîne pas plus de rejets. Les niveaux d'émissions et l'impact sur la qualité de l'air présentés lors des réunions précédentes correspondent bien à l'ensemble des trois cheminées.

Il est également précisé que la chaufferie fonctionnera uniquement d'octobre à avril et sera à l'arrêt au printemps et en été.

Concernant le bruit, il est rappelé qu'un arrêté préfectoral encadre les nuisances sonores.

Les intervenants rappellent par ailleurs que l'objet de la concession est la construction du réseau de chaleur et non l'aménagement d'un parc, dont la création a été proposée en complément. Ils reconnaissent toutefois la légitimité des interrogations soulevées et précisent que plusieurs de ces sujets ont déjà été abordés lors de l'atelier consacré au fonctionnement de la chaufferie.

3/TEMPS D'ATELIER N°1

À l'issue de ce temps d'échanges en plénière, il est proposé aux participant.e.s d'échanger en sous-groupe sur les éléments présentés concernant les principes architecturaux et l'insertion paysagère. Il leur est proposé d'identifier les aspects qu'ils jugent satisfaisants, les éventuels points de vigilance, ainsi que leurs propositions et attentes complémentaires concernant le projet.

Pour accompagner leurs réflexions, plusieurs supports sont mis à leur disposition, notamment des photographies et des cartes du site, ainsi que des outils de contribution leur permettant de consigner leurs remarques et propositions.

Les échanges au sein des trois sous-groupes portent principalement sur l'opportunité du projet, le fonctionnement de la chaufferie et ses incidences sur l'environnement et les riverains. Plusieurs inquiétudes et réserves sont exprimées, allant pour certains participants jusqu'à une opposition au projet. Des aspects positifs sont néanmoins identifiés, notamment concernant les aménagements paysagers et architecturaux. Les participant.e.s formulent également plusieurs propositions d'amélioration.

Des interrogations sur l'opportunité du projet, le fonctionnement de la chaufferie et ses incidences

Les nuisances sonores liées au fonctionnement de la chaufferie constituent un point de vigilance partagé par deux groupes. Les participant.e.s s'inquiètent notamment du bruit généré par les opérations de déchargement du bois et l'utilisation de la grue. L'un des groupes souhaite connaître les niveaux sonores en décibels et s'interroge sur la fréquence des déchargements, qui pourraient intervenir différents jours de la semaine.

Des préoccupations sont également exprimées concernant la qualité de l'air et les risques sanitaires liés aux panaches de fumée.

La taille des cheminées et leur visibilité depuis l'extérieur du site sont abordées dans deux groupes.

La nature et la provenance du combustible font également l'objet de questionnements. Un groupe s'interroge sur l'origine locale du bois et sur les volumes consommés, estimés par les participant.e.s entre 60 000 et 80 000 tonnes par an. Dans un autre groupe, un participant remet en question le caractère écologique de la combustion de palettes.

Les conditions d'exploitation de la chaufferie soulèvent d'autres questions. Un groupe s'interroge notamment sur les modalités de gardiennage et de surveillance du site, en particulier sur la présence éventuelle de personnel 24 heures sur 24 entre octobre et avril. Il questionne également la prise en charge des coûts d'entretien. Dans un autre groupe, des questionnements sont formulés concernant le nombre de salariés qui seront présents au sein de l'exploitation.

Dans un des groupes, des points de vigilance sont également soulevés à propos de l'implantation du projet, notamment sa localisation en zone inondable et la proximité avec le réseau SNCF. Un participant s'interroge particulièrement sur la prise en compte du risque d'explosion et la proximité avec la voie de chemin de fer. Au-delà de ces différents points, l'opportunité même du projet est remise en question par ce participant qui demande formellement son abandon, estimant qu'il s'agit d'un projet dépassé, polluant et présentant des risques pour la santé.

Réponses apportées :

Concernant les craintes sur les nuisances sonores, il est précisé que l'étude d'impact acoustique doit permettre d'évaluer plus précisément les effets du fonctionnement de la future chaufferie, notamment au niveau des limites de propriété et des secteurs habités situés à proximité. Plusieurs dispositions sont envisagées afin de limiter les nuisances sonores potentielles. L'implantation de la chaufferie à distance des habitations, la limitation du trafic routier liée à l'approvisionnement grâce au recours à la voie fluviale, l'aménagement de merlons d'une hauteur de 4,5 mètres au Nord et au Sud, ainsi que l'aménagement d'un parc urbain situé entre l'installation et les habitations sont des mesures qui devraient atténuer les incidences acoustiques éventuelles. Ces différents éléments devront par ailleurs être pris en compte dans la modélisation acoustique afin de vérifier le respect des exigences réglementaires.

S'agissant de la qualité de l'air, il est rappelé que les premières modélisations réalisées pour le projet estiment à environ $0,04 \mu\text{g}/\text{m}^3$ la concentration supplémentaire de particules fines (ce qui est très peu en comparaison du niveau de concentration actuel sur Haubourdin, qui est d'environ $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2024). Cela équivaut aux émissions de moins de 10 cheminées à foyer ouvert individuelles. Ce résultat avait été présenté lors de l'atelier consacré au fonctionnement de la chaufferie. Il est précisé qu'il s'agit d'une estimation qui devra être examinée dans le cadre des études réglementaires du projet.

Pendant la période de fonctionnement hivernal, des techniciens seront présents 24h/24 sur le site grâce à un fonctionnement en 3x8h.

Il est rappelé au cours de l'atelier qu'une dizaine de salariés occupera la chaufferie durant son exploitation.

Par ailleurs, il est précisé qu'un système de surveillance en continue est prévu. Il couvrira l'ensemble de la clôture périmétrique et la zone du quai à l'aide d'un réseau de caméras de surveillance, garantissant ainsi la sécurisation permanente du site.

A propos de la zone inondable, il est répondu que la conception du site intégrera strictement le risque d'inondation pour garantir la sécurité des installations.

La proximité avec les réseaux SNCF a été abordée durant le précédent atelier. Il avait été précisé que la réglementation impose que la zone de sécurité (ou zone d'impact en cas de sinistre) reste strictement confinée à l'intérieur de l'emprise du site ICPE. Aucun effet ne peut donc déborder sur la ligne ferroviaire

Des aspects positifs identifiés, mais des réserves sur l'intérêt du parc urbain

Un groupe souligne comme seul point positif l'intérêt du projet pour réduire la dépendance au gaz.

Un autre porte une appréciation positive sur plusieurs aménagements présentés, notamment le chemin de contournement, la piste cyclable et la renaturation de la Tortue. Les participant.e.s de ce même groupe apprécient également l'esthétique architecturale proposée, notamment le bardage, les matériaux et la végétalisation, qui constituent selon eux une amélioration par rapport à l'état actuel du site.

Le futur parc urbain suscite toutefois des réserves dans deux groupes. Sa superficie de 1,5 hectares est jugée limitée par l'un d'eux.

Dans un groupe, les participant.e.s s'interrogent sur son attractivité à proximité immédiate d'une chaufferie. Certains y voient une forme de *greenwashing*, destinée à faciliter l'acceptation du projet. Ils expriment également des inquiétudes concernant la pollution des sols et les risques d'infiltration malgré l'apport de terre.

Réponses apportées :

Concernant la pollution des sols, il a été répondu durant les ateliers que des échantillons étaient réalisés lors des études pour évaluer le degré de pollution des terres par zone. Ces études permettent de savoir avec précisions l'apport de terre non polluée nécessaire pour éviter les risques d'infiltration.

Des propositions pour améliorer l'insertion du projet

Sur le volet paysager, un groupe souhaite privilégier des plantes locales, résistantes tout au long de l'année et fleuries.

Un autre propose de planter des arbres de grande hauteur, notamment des peupliers, ainsi que des essences susceptibles de contribuer à la dépollution des sols.

Concernant le bâtiment, la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques à son habillage est évoquée dans un des groupes.

Enfin, en lien avec les réserves exprimées sur l'intérêt du parc urbain, un groupe propose de le remplacer par une piscine qui pourrait être chauffée par le réseau de chaleur.

Réponses apportées :

Pour les plantes, il est envisagé de mettre des essences de plantes et d'arbres adaptées à la zone et aux changements climatiques. Il s'agira donc d'espèces locales.

Il est également prévu la mise en place de 300 m² de panneaux solaires au sol et en ombrières dans le respect des contraintes techniques liées à la mise en place de ce type d'équipements sur des bâtiments industriels.

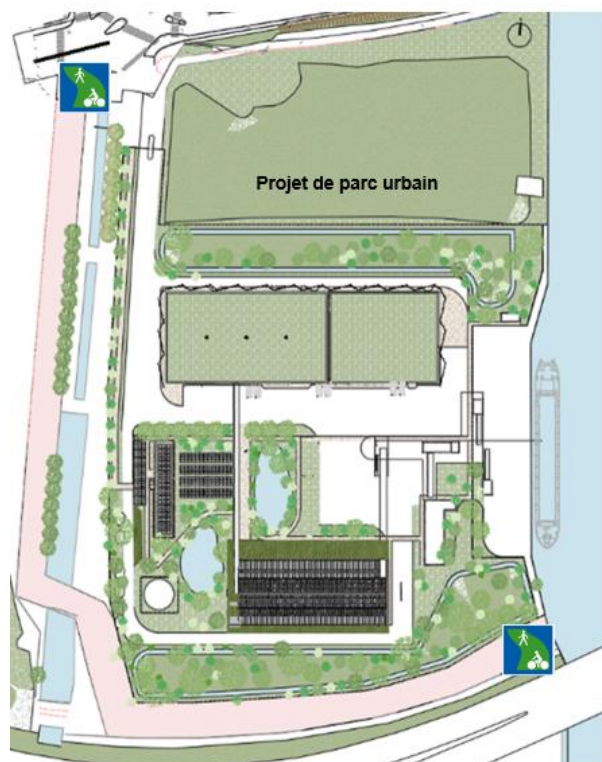
4/ SUITE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET

c. Accès, voiries et réaménagement de la Tortue

À l'issue de cette première séquence d'atelier consacrée à l'insertion paysagère et architecturale de la chaufferie, la présentation se poursuit avec les aménagements prévus concernant les accès et les voiries autour du site, ainsi que la renaturation de la Tortue.

Principaux accès et aménagements de voiries

Dans un premier temps, **Baptiste Tabary** présente le projet de création d'une voie verte le long de la Tortue. D'une largeur de 3 mètres, celle-ci contournera le site de la chaufferie, longera également la voie ferrée et s'arrêtera au niveau du pont (tracé en rose sur la carte ci-jointe). Il indique que la possibilité de faire passer ce cheminement à l'intérieur du futur parc urbain est encore en discussion. Il est précisé que le cheminement existant présente aujourd'hui une largeur variable, comprise entre 1,50 et 2,20 mètres, sa largeur sera donc considérablement augmentée. Les aménagements prévoient également des espaces verts de part et d'autre de la voie. Plusieurs exemples de mobilier urbain sont présentés pour illustrer les possibilités d'aménagement. Porté par la MEL, il est ajouté que cette voie verte s'inscrit dans la politique de développement des mobilités douces de la métropole. **Ghislain Ferran** indique par ailleurs que cet aménagement doit permettre de prolonger la véloroute européenne en provenance de Belgique, dont le tracé présente aujourd'hui une discontinuité à cet endroit. Il rappelle enfin que l'objectif est de profiter des travaux de la chaufferie pour réaliser cet aménagement de manière anticipée, à l'horizon 2028.



Baptiste Tabary poursuit et indique qu'une attention sera également portée à la sécurité des déplacements et à la circulation des camions dans et autour du site. Il précise que, dans tous les cas, la priorité sera donnée aux piétons. Il ajoute que durant la phase d'exploitation, le trafic sera limité puisqu'il est estimé à un à deux camions tous les deux jours. Toutefois, pour rendre la cohabitation avec les autres usages plus acceptable, une aire de stationnement sera aménagée au niveau du portique d'entrée afin d'éviter que les camions ne gênent la circulation au niveau du carrefour. Un stop sera également installé à la sortie du site. À l'intérieur de celui-ci, la vitesse sera limitée à 10 km/h, avec la mise en place de ralentisseurs et d'une signalisation adaptée.



Renaturation de la Tortue

Baptiste Tabary aborde ensuite le projet de renaturation de la Tortue, également porté par la MEL. Il rappelle que ce cours d'eau avait été historiquement recouvert pour permettre l'aménagement de stationnements. La démolition de l'ancienne usine Lever avait déjà permis de retirer les installations qui le recouvraient. Il conviendra par la suite de lui redonner un aspect plus naturel, notamment par un travail sur ses berges et la création de merlons.

Ghislain Ferran, directeur climat, agriculture, biodiversité à la MEL, intervient et ajoute que la renaturation de la Tortue ne relève pas du périmètre du projet confié à Dalkia, qui s'arrête avant le cours d'eau. Cet aménagement est porté par la MEL dans le cadre de son programme de renaturation des cours d'eau. Il est envisagé de l'enclencher à l'horizon 2031-2032. Il précise que l'objectif est de redonner à la Tortue un tracé plus naturel et sinueux, afin de mieux faire face aux inondations, tout en favorisant la biodiversité. Le projet n'étant pas encore dessiné, plusieurs exemples de réalisations similaires menées à proximité sont présentés à titre illustratif.

Temps d'échanges intermédiaire

À l'issue de cette présentation, plusieurs participant.e.s formulent des questions et des remarques concernant les aménagements prévus et, plus largement, le réseau de chaleur.

Aménagements et continuité de la voie verte

Des participant.e.s suggèrent de prévoir des poubelles et des bancs le long de la voie cyclable.

Une personne s'interroge sur le prolongement de la piste cyclable le long des berges et souhaite savoir jusqu'où celle-ci se poursuivra.

Réponses apportées :

Concernant les aménagements annexes de part et d'autre de la voie cyclable, il est répondu que ceux-ci sont envisageables. Ils peuvent faire l'objet de contributions dans le cadre de la séquence d'atelier à suivre.

Concernant les demandes de précision sur le tracé de la voie verte, il est indiqué que le cheminement existant sera réaménagé pour contourner le site de la chaufferie. Il est précisé qu'il faudra ensuite emprunter la passerelle afin de rejoindre la véloroute, qui se poursuit de l'autre côté de la Deûle.

Sur la rénovation énergétique des bâtiments et le réseau de chaleur

Un participant souligne l'intérêt de décarboner le chauffage, tout en s'interrogeant sur la pertinence d'alimenter des bâtiments mal isolés. Il insiste sur la nécessité d'accompagner le développement du réseau de chaleur par des travaux de rénovation énergétique et souhaite connaître les actions de la MEL engagées à ce sujet.

Une autre participante fait remarquer que le réseau de chaleur est avant tout destiné aux entreprises et aux bailleurs sociaux.

Réponses apportées :

Concernant les actions de la MEL, il est répondu qu'elle en mène déjà plusieurs en matière de rénovation énergétique. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui est en cours de révision en décline un certain nombre. Il est également rappelé que la MEL dispose du service public AMELIO dédié à l'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation et dans la mobilisation des aides financières disponibles. Des actions sont par ailleurs menées avec les bailleurs sociaux afin de développer les opérations de rénovation, avec de nombreux chantiers à venir.

A propos des bénéficiaires du réseau de chaleur, il est répondu que des copropriétés de logements collectifs seront également concernées par le raccordement au réseau.

5/ TEMPS D'ATELIER N°2

À l'issue de cette présentation et des échanges en plénière, les participant.e.s sont à nouveau invité.e.s à réfléchir en sous-groupes. Ils peuvent s'exprimer sur les circulations piétonnes et cyclables, les accès au site et les points de vigilance à prendre en compte pour faciliter la cohabitation des différents usages.

Les échanges font ressortir plusieurs attentes communes, notamment concernant la sécurité des déplacements, le choix des revêtements et les équipements à prévoir le long des cheminements. Les participants formulent également des propositions pour améliorer l'accessibilité et le confort des futurs aménagements.

Des attentes concernant la sécurité et la cohabitation des différents modes de déplacement

La sécurisation des circulations piétonnes et cyclables de la voie de contournement constitue un point d'attention partagé par les trois groupes. Deux groupes proposent notamment de faire passer la voie cyclable sous le pont, afin d'améliorer la sécurité et la visibilité. La sécurisation des traversées au niveau du rond-point est également évoquée, avec une proposition de renforcement du passage piéton situé en face de la piste cyclable. Un groupe attire par ailleurs l'attention sur la nécessité de sécuriser l'échelle située le long de la Deûle et le secteur du pont avec vue sur le château, dans l'hypothèse d'un franchissement de la Deûle.

La cohabitation entre piétons et cyclistes suscite également des réflexions. Un groupe propose de distinguer leurs cheminements, en envisageant notamment un passage réservé aux piétons de l'autre côté de la Tortue. Un autre souhaite que les circulations piétonnes et cyclables restent en bordure du parc, plutôt que de le traverser par un tracé sinueux.

Par ailleurs, un groupe recommande également d'éviter les bandes cyclables sur la chaussée partagée avec les voitures. Ils proposent également la mise en place de règles de circulation et de dispositifs destinés à limiter l'accès des scooters à la voie cyclable.

Réponses apportées :

Les intervenants ont précisé que les cheminements (tous modes) à l'intérieur du site sont évidemment encadrés selon des contraintes strictes de sécurité. En ce qui concerne la création d'un cheminement piéton de l'autre côté de la Tortue, il a été répondu que cela n'était pas envisageable car il se situerait sur l'emprise de la chaufferie.

En ce qui concerne le chemin de contournement, l'ensemble des informations et avis remontés seront transmis à la MEL pour prise en compte des attentes liées à la création de ce contournement.

Une attention particulière au choix des revêtements et à l'accessibilité

Le choix des matériaux constitue un autre sujet de discussion partagé par plusieurs groupes. Les participants souhaitent privilégier des revêtements adaptés aux différents usages, notamment aux poussettes, fauteuils roulants, skates.

Un groupe préconise ainsi un revêtement en enrobé plutôt qu'en stabilisé pour les cheminements piétons et cyclables. Il souligne que le stabilisé peut générer de la poussière par temps sec et devenir boueux par temps humide. L'enrobé présente, selon lui, une meilleure tenue dans le temps. Un enrobé

drainant ou filtrant est également évoqué, notamment pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Un autre groupe recommande d'éviter les pavés sur les itinéraires cyclables.

Enfin, un groupe alerte sur la nécessité de prévoir un accès adapté à la voie verte pour les vélos cargos.

Des équipements souhaités pour accompagner les cheminements

Les trois groupes évoquent la nécessité de prévoir du mobilier urbain le long des cheminements. L'installation de bancs, notamment avec dossiers, est régulièrement demandée, tout comme celle de poubelles, même si leur pertinence fait l'objet de discussions dans un groupe. Des arceaux de stationnement pour les vélos sont également souhaités, en nombre suffisant et répartis régulièrement le long de la voie verte.

Plusieurs propositions visent par ailleurs à diversifier les usages de ces espaces. Des participant.e.s suggèrent l'installation de tables hautes, de tables de pique-nique, d'appareils de gymnastique ou encore d'un parcours sportif. La possibilité d'aménager un espace de barbecue est également évoquée par un participant.

La question de l'éclairage est soulevée dans les trois groupes. Les participant.e.s souhaitent que les cheminements soient suffisamment éclairés pour permettre leur utilisation, tout en tenant compte des enjeux de biodiversité. Un groupe insiste sur la nécessité d'éclairer le passage sous le pont. Un groupe autre propose un éclairage à détection de passage, afin de limiter l'éclairage permanent et ses effets sur la faune.

Des points de vigilance sur les accès à la chaufferie

Les aménagements prévus pour l'accès des camions reçoivent des appréciations positives dans deux groupes. La création d'une zone de stationnement en amont du site, ainsi que le sas destiné aux camions, sont jugés positivement. Un groupe apprécie également le fait que les aménagements ne créent pas d'impasse.

Des propositions complémentaires sont toutefois formulées pour renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes au niveau des accès. Un groupe souhaite par exemple limiter la vitesse des camions à la sortie du site et donner la priorité aux modes actifs à l'entrée comme à la sortie. Il propose aussi la création d'un trottoir légèrement surélevé, permettant de maintenir la continuité du cheminement piéton et cyclable, ainsi que l'installation d'un stop supplémentaire.

Enfin, un groupe attire l'attention sur la sécurisation du site en dehors des périodes de fonctionnement de la chaufferie.

4/ SUITE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET

La deuxième séquence d'atelier se poursuit par une présentation sur les premières réflexions concernant l'aménagement du futur parc urbain. Il est rappelé que, dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres, ilénergie a proposé de manière volontaire de valoriser cet espace non utilisé en y créant un parc accessible aux habitants.

Des réflexions sont actuellement menées avec des entreprises afin de récupérer des terres non polluées issues de travaux d'excavation de projets immobiliers. L'objectif est de recouvrir les terres polluées présentes sur le site pour éviter les transferts de pollution, tout en créant du relief dans le futur parc. Il est toutefois précisé que la partie nord du site constitue la zone la moins polluée. Cette configuration en relief vise également à prévenir les occupations illégales du site.

Il est indiqué que plusieurs aménagements peuvent être envisagés pour ce futur espace. À titre d'illustration, un exemple de parc réalisé sur une ancienne friche est présenté aux participant.e.s, comprenant notamment des plantations, des cheminements et des équipements sportifs intégrés à un parcours de santé.

Il est précisé que les aménagements du parc restent à définir et constituent l'objet de ce nouveau temps de travail en sous-groupes. Les participants sont invités à exprimer leurs envies, leurs besoins et leurs propositions afin d'alimenter la réflexion sur les futurs usages et aménagements de cet espace.

Temps d'échanges intermédiaire

À l'issue de cette présentation, un participant fait remarquer que l'objectif de prévenir les occupations illégales du site devrait s'accompagner de la mise à disposition d'espaces dédiés aux personnes souhaitant adopter un mode de vie nomade.

Réponses apportées :

Cette remarque est entendue. Il est toutefois précisé que le site ne constitue pas un lieu d'accueil officiel et n'a pas vocation à le devenir, l'objectif étant d'en faire un espace public dédié à d'autres usages. Il est rappelé que cela n'exclut pas la mise à disposition d'aires d'accueil adaptées mais que cela ne relève pas de la compétence d'ilénergie.

5/ TEMPS D'ATELIER N°3

Pour cette troisième séquence d'atelier, les participant.e.s sont invité.e.s à identifier les usages qu'ils souhaitent privilégier dans le futur parc urbain. Les échanges font émerger différentes propositions autour des activités sportives et de loisirs, des espaces de détente et de convivialité, ainsi que de la valorisation de l'environnement naturel. Des réserves sont également exprimées sur les conditions d'aménagement du parc.

Des attentes pour diversifier les activités sportives et de loisirs, notamment à destination des adolescents

Deux groupes soulignent l'intérêt de proposer des équipements destinés aux adolescents. Un groupe rappelle que la commune d'Haubourdin dispose déjà de plusieurs aires de jeux pour les jeunes enfants, mais de moins d'espaces adaptés aux plus grands. La création d'un *pump track* est ainsi évoquée pour répondre à ce besoin.

Dans un autre groupe, les participant.e.s proposent également un espace dédié aux trottinettes ou un skatepark. D'autres équipements sportifs sont envisagés, notamment un terrain de pétanque ou un espace permettant la pratique de sports collectifs, comme le basket ou le volley. La création d'une aire de jeux pour les enfants est par ailleurs évoquée.

Des agrès de sport en plein air sont également proposés dans un troisième groupe.

Des espaces de promenade, de détente et de convivialité

Les usages liés à la promenade et au repos ressortent particulièrement des contributions d'un des groupes. Les participant.e.s y privilégient également la valorisation de la biodiversité et la création d'un espace de pause pour les cyclistes. L'idée d'une guinguette est également avancée. Des propositions concernant des espaces de jeux, la création d'une piscine et l'installation de tables et de bancs sont abordées à la marge dans ce groupe.

Dans un autre, plusieurs propositions visent à faire du parc un lieu de rencontre et de convivialité. Sont notamment évoqués des espaces de pique-nique ou encore un kiosque couvert. Un participant propose également de prévoir un lieu de vie pouvant être utilisé par une association, par exemple pour permettre à un club sportif de se retrouver et de partager un moment convivial.

Enfin, un autre groupe propose la création d'un caniparc, afin de bénéficier d'un espace spécifiquement dédié aux chiens.

Des propositions pour valoriser les liens avec la Deûle et le quartier

Un groupe souhaite maintenir un accès à la Deûle depuis le parc et propose notamment l'aménagement d'un petit ponton de pêche, en lien avec la pratique de cette activité dans le secteur. La possibilité de créer un espace aménagé au bord de l'eau est également évoquée.

La possibilité de prévoir des doubles entrées et des sorties donnant sur la voie verte est également évoquée.

Les participant.e.s de ce groupe suggèrent par ailleurs d'associer les acteurs locaux à la réflexion sur les futurs aménagements. Un rapprochement avec l'association de quartier est notamment proposé.

Une réflexion avec une association d'histoire locale pour envisager la création d'un parcours valorisant l'histoire du secteur au sein du parc serait pertinente.

Des points de vigilance sur l'aménagement et les conditions d'utilisation du parc

Dans un groupe, les participant.e.s indiquent rencontrer des difficultés à se projeter dans les futurs usages du parc, en raison de leurs inquiétudes persistantes concernant la gestion de la pollution des sols. Ils formulent néanmoins plusieurs propositions d'aménagement.

Ce même groupe attire l'attention sur la nécessité de concevoir un espace non genré, permettant à différents publics de s'approprier le parc. Il demande également que des photographies de parcs urbains existants en France et d'exemples d'aménagements soient mises à disposition sur le site internet du projet, afin d'aider les habitants à se projeter et à formuler leurs idées.

Un autre groupe propose la création d'un écran végétal pour atténuer les nuisances sonores et visuelles liées à la proximité de la chaufferie.

6/ CONCLUSION

En conclusion, l'animatrice remercie les participant.e.s pour leur présence et leurs contributions. Elle rappelle que cet atelier constitue la dernière rencontre organisée dans le cadre de la concertation préalable, mais qu'il reste possible de contribuer sur la plateforme participative du projet ou en mairie via un questionnaire papier.

Elle précise que le maître d'ouvrage s'engage à répondre aux questions qui pourraient être formulées d'ici la fin de la concertation préalable, mais également au-delà de cette période.

Enfin, elle rappelle que l'ensemble des contributions recueillies sera pris en compte dans le bilan de la concertation. Celui-ci présentera également les engagements du maître d'ouvrage concernant la poursuite du projet, au regard des observations et propositions formulées par les participant.e.s.

A noter que, si certaines questions n'ont pas pu recevoir de réponse au cours de l'atelier, l'ensemble des interrogations soulevées sera examiné par le maître d'ouvrage et fera l'objet de réponses dans le bilan de la concertation.

Principaux enseignements de la rencontre

Les présentations et les échanges en sous-groupes ont permis de faire ressortir plusieurs préoccupations et attentes des participant.e.s :

- **Des interrogations persistantes sur l'opportunité du projet et ses impacts environnementaux et sanitaires**, avec des inquiétudes concernant la qualité de l'air, la pollution des sols et les nuisances sonores.
- **Une appréciation positive de certains aménagements paysagers et architecturaux**, notamment la végétalisation du site, les cheminements prévus et la renaturation de la Tortue, malgré des réserves sur l'insertion de la chaufferie dans son environnement.
- **Des attentes partagées concernant la sécurité et l'accessibilité des circulations piétonnes et cyclables**, notamment la sécurisation des traversées, la cohabitation des usages et le choix des revêtements et équipements.
- **Des réserves sur l'intérêt et les conditions de fréquentation du futur parc urbain**, notamment au regard de sa proximité avec la chaufferie et de la pollution des sols.
- **Des propositions variées pour l'aménagement du parc**, autour des activités sportives, des espaces de détente et de convivialité, de la biodiversité et des liens avec la Deûle.